Design *in* Translation

ITTEN Johannes, Art de la couleur Kevin Albufera

ITTEN Johannes, *Art de la couleur*, Paris, Dessain et Tolra/Larousse, coll. Beaux-Arts, traduit par Sylvie Girard, 2018.

Dans *Art de la couleur*, Johannes Itten souhaite présenter une approche subjective ainsi qu'une description objective de l'art aux prises avec la couleur. Il se demande alors de quelle manière pourrions-nous « nous libérer de la contrainte subjective des couleurs par la science et la connaissance des lois fondamentales et objectives¹ » ?

La thèse défendue par Johannes Itten est que même si pour l'artiste, « c'est l'effet des couleurs qui est décisif, et non [leur] réalité [...], telles qu'elles sont étudiées par les physiciens et les chimistes² », il convient cependant de posséder une science des couleurs. Selon lui, s'il est possible pour un artiste de créer des chefs d'œuvres de couleur sans posséder cette science, alors sa destinée est de ne pas acquérir davantage ce savoir. Mais si, de son absence de science, l'artiste ne peut tirer de chefs-d'œuvre, alors il se doit d'essayer de s'instruire³. Il ajoute que « les enseignements et les théories sont bons pour les heures de faiblesse [et qu'aux] heures fortes, les problèmes se résolvent par l'intuition, comme d'eux-mêmes⁴. »

L'ouvrage débute, à la suite de la préface et de l'introduction d'usage, en présentant certaines des lois fondamentales et objectives liées aux couleurs à travers les notions suivantes : « Les couleurs en physique⁵ » et « Réalité des couleurs et effet coloré⁶ ». Les chapitres suivants, « L'harmonie des couleurs⁷ » et « Les accords subjectifs de couleurs⁸ » s'appuient sur l'intuition et la subjectivité, même s'il convient de noter que dans « L'harmonie des couleurs », Johannes Itten lie ces effets de couleurs sur l'âme à la réalité scientifique de ces dernières. L'harmonie est en effet étudiée de manière à dépasser les sensations agréables et désagréables afin de s'appuyer sur le besoin de l'œil d'obtenir un équilibre satisfait par la loi des complémentaires⁹ qui est une approche scientifique. L'auteur se concentre par la suite sur les lois fondamentales et objectives des couleurs dans les cinq chapitres suivants¹⁰ afin d'approfondir ce qu'il a introduit dans « L'harmonie des couleurs ». Ces chapitres sont centrés sur la construction, les contrastes et les mélanges de couleur. C'est grâce à cette longue partie détaillée que Johannes Itten pourra passer à une étude des accords de couleurs¹¹. Auparavant présentée sous un angle subjectif, cette étude est dorénavant exposée de manière objective grâce aux propos démontrés, ou tout au moins fondés, dans les cinq chapitres précédents. Johannes Itten parvient alors à établir que c'est par une compréhension approfondie de la construction, des mélanges et des contrastes, que les accords et les harmonies de couleurs, autrefois perçus comme subjectifs, peuvent finalement s'entremêler à une explication scientifique objective. Les chapitres qui suivent¹², et ce jusqu'au dernier, approfondissent cette association des émotions et intuitions subjectives à la science et à la connaissance des lois fondamentales et objectives.

Les concepts clés d'*Art de la couleur* sont l'objectivité de cette dernière, démontrée par la science, et sa subjectivité, explicitée par les émotions qu'elle provoque chez les spectateurs selon qu'elle est pure, mélangée, mise en contraste et/ou en relation avec d'autres couleurs.

L'intérêt de cet ouvrage pour le design tient au thème de la couleur. Du Bauhaus où Johannes Itten a enseigné à Joe Colombo, par exemple, la couleur est essentielle. Vives, les couleurs peuvent rapidement capter l'attention et donner aux formes du mobilier une valeur atypique.

Kevin ALBUFERA, Licence 3 « Design, Arts, Médias », Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2022-2023.

- 1. ITTEN Johannes, dans *Art de la couleur*, Paris, Dessain et Tolra/Larousse, coll. Beaux-Arts, traduit par Sylvie Girard, 2018, p. 7.
- **2.** ITTEN Johannes, dans *Art de la couleur*, Paris, Dessain et Tolra/Larousse, coll. Beaux-Arts, traduit par Sylvie Girard, 2018, *op. cit.*, p. 7.
- 3. Ibidem.
- 4. Ibid.
- 5. *Id.*, p. 16.
- 6. *Id.*, p. 18.
- 7. Id., p. 19.
- 8. Id., p. 23.
- 9. Id., p. 19.
- 10. Id., p. 29 à 71.
- **11**. *Id.*, p. 72.
- 12. *Id.*, p. 75 à 95.